

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 20 octobre 2022

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 186 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Julie ARIAS - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Kayané BIANCO - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLE - Romain BRUMENT - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Jean-Pierre CESARO - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Pascal CHAUVIN - Lyece CHOULAK - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Frédéric CORNAIRE - Jean-François CORNO - Jean-jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Robert DAGORNE - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Christian DELAVET - Bernard DESTROST - Vincent DESVIGNES - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Eric GARCIN - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Sophie GRECH - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Sophie GUERARD - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sébastien JIBRAYEL - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Vincent LANGUILLE - Nathalie LEFEBVRE - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Richard MALLIE - Bernard MARANDAT - Remi MARCENGO - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLY - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Pascal MONTECOT - Claudie MORA - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Christian NERVI - Yannick OHANESSIAN - Stéphane PAOLI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Benoît PAYAN - Roger PELLENC - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Anne-Laurence PETEL - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Lionel ROYER-PERREAUT - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Véronique PRADEL représentée par Laure-Agnès CARADEC - André BERTERO représenté par Yves WIGT - René-Francis CARPENTIER représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Lourdes

MOUNIEN représentée par Dona RICHARD - Sylvaine DI CARO représentée par Gérard BRAMOULLE - Anne REYBAUD représentée par Pascal MONTECOT - Corinne BIRGIN représentée par Romain BRUMENT - Martine CESARI représentée par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Henri PONS - Jean-Louis VINCENT représenté par Sophie JOISSAINS - Frank OHANESSIAN représenté par Doudja BOUKRINE - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Patrick AMICO représenté par Sophie CAMARD - Grégory PANAGOUDIS représenté par Jocelyne POMMIER - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Kayané BIANCO - Michel AMIEL représenté par Monique SLISSA - Bruno GILLES représenté par Marine PUSTORINO-DURAND - Linda BOUCHICHA représentée par Nathalie LEFEBVRE - Laurence SEMERDJIAN représentée par Camélia MAKHLOUFI - Cédric JOUVE représenté par Marie MICHAUD - Aïcha SIF représentée par Sébastien BARLES - Mireille BALLETTI représentée par Solange BIAGGI - Jean-Marc COPPOLA représenté par Mathilde CHABOCHE - Hervé MENCHON représenté par Eric SEMERDJIAN - Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Marie BATOUX représentée par Jessie LINTON - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Claude PICCIRILLO représenté par Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO représentée par Cédric DUDIEUZERE - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Yves MESNARD représenté par Michel ILLAC - Patrick PIN représenté par Magali GIOVANNANGELI - Jean-Louis CANAL représentée par Frédéric GUINIERI - Patrick GRIMALDI représenté par Eric CASADO - Michel LAN représenté par Serge PEROTTINO - Moussa BENKACI représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Joël CANICAVE représentée par Olivia FORTIN - Françoise TERME représentée par Régis MARTIN - Nassera BENMARNIA représentée par Prune HELFTER-NOAH - Denis ROSSI représenté par Amapola VENTRON - Gérard FRAU représenté par Laurent BELSOLA - Agnès FRESCHEL représentée par Gilbert SPINELLI - Laure ROVERA représentée par Marcel TOUATI - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Anne VIAL représentée par Perrine PRIGENT - Audrey GARINO représentée par Christian PELLICANI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Gaby CHARROUX - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Nadia BOULAINSEUR - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Jean-Marie LEONARDIS - René RAIMONDI - Catherine VESTIEU.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Vincent DESVIGNES représenté à 15h36 par Fabrice POUSSARDIN - Olivier GUIROU représentée à 16h20 par Franck SANTOS - Pierre HUGUET représenté à 16h40 par Lydia FRENTZEL - Jean-Pierre SERRUS représenté à 16h48 par Christian AMIRATY - Claude FERCHAT représenté à 16h51 par Marie MARTINOD - Anne-Laurence PETEL représentée à 16h54 par Philippe KLEIN - Nicole JOULIA représentée à 17h par David YTIER - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVE représentée à 17h05 par Frédéric GUELLE - Eric CASADO représenté à 17h07 par Yves VIDAL - Robert DAGORNE représenté à 17h26 par Danièle MILON - François BERNARDINI représenté à 17h40 par Martial ALVAREZ.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Sophie GRECH à 15h55 - Georges ROSSO à 16h27 - Sophie AMARANTINIS à 16h28 - Bernard MARANDAT à 16h31 - Sophie JOISSAINS à 16h36 - Lionel ROYER-PERREAUT à 16h38 - Stéphane RAVIER à 16h39 - Gérard AZIBI à 16h46 - Anthony KREHMEIER à 16h46 - Bernard DESTROST, Philippe GRANGE à 16h55 - Vincent KORNPROBST à 16h50 - André MOLINO à 17h01 - Rémi MARCENGO à 17h02 - Sophie ARRIGHI à 17h03 - Yannick OHANESSIAN à 17h06 - Claudie MORA à 17h07 - Maxime MARCHAND à 17h08 - Frédéric CORNAIRE à 17h09 - Lyèce CHOULAK, Sébastien JIBRAYEL à 17h15 - Francis TAULAN, Kayané BIANCO, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, Stéphane PAOLI, Gérard BRAMOULLÉ, Jean-Christophe GRUVEL à 17h20 - Stéphanie HERNANDEZ à 17h21 - Yannick GUERIN à 17h25 - Christian NERVI, Laurent BELSOLA, Roger GUICHARD à 17h30 - Alexandre DORIOL, Anne MEILHAC à 17h35 - Serge PEROTTINO à 17h40 - Michel RUIZ à 17h42 - Pierre LEMERY, Pascale MORBELLI, Isabelle ROVARINO, Ulrike WIRMINGHAUS, Loïc GACHON à 17h45 - Marcel TOUATI, Eléonore BEZ, Arnaud KELLER à 17h48 - Lionel DE CALA, Bernard RAMOND à 17h50 - Christian PELLICANI à 17h59 - Etienne TABBAGH, Daniel AMAR à 18h05 - Ferouz MOKHTARI à 18h08.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-039-12579/22/CM

■ Désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes

29082

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité.

Par conséquent, suite au renouvellement général, il appartient au Conseil de la Métropole nouvellement installé de procéder à la désignation des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs.

Dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de sa séance précédente.

Il est donc proposé aujourd'hui au Conseil de la Métropole de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes et de modifier certaines d'entre elles conformément au tableau joint en annexe de la présente délibération :

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie des eaux du Pays d'Aix.
Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie du Crématorium de Saint-Pierre à Marseille.
Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° HN 016-8086/20/CM du 17/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie Action Sociale (RAS).
Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie Scènes et cinés.
Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° HN 016-8086/20/CM du 17/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie Intercommunale chargée de la Collecte et de la Valorisation des Déchets (RICVD).
Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° HN 016-8086/20/CM du 17/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Régie EPAD (Etablissement public d'aménagement et de développement Ouest Provence).
Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 040-8310/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Commission Finances, Budget, Patrimoine et Administration générale.
Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 040-8310/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Commission transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 040-8310/20/CM du 31/07/2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Commission Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome d'Aix-les-Milles et groupe de travail Charte environnement.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration du Collège André Malraux à Fos sur Mer. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 019-9835/21/CM du 15/04/2021 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration du Lycée des Métiers La Calade à Marseille.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 019-9628/21/CM du 18/02/2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration du Lycée Nelson Mandela à Marseille.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Association d'accès et de maintien au logement (ADAMAL).

Il convient de modifier les désignations au sein de l'assemblée générale approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'association ATMOSUD. Il convient de modifier les désignations au conseil d'administration approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de l'Institut ECOCITOYEN pour la connaissance des pollutions.

Il convient de modifier les désignations au conseil d'administration approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la Maison de l'emploi Ouest Provence.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Mission Locale Ouest Provence

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Syndicat Mixte de la Nappe Phréatique de la Crau (SYMCAU).

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 modifiée par la délibération n° FBPA 021-8843/20/CM du 19/11/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) de la Camargue.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la SPL Sens Urbain.

Il convient de modifier les désignations au conseil d'administration approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la société d'économie mixte Ouest Provence Habitat.

Il convient de modifier les désignations au conseil d'administration approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM).

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA n° 021-8843/20/CM du 19/11/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Commission des investissements du Conseil de développement du GPMM.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 060-9162/20/CM du 17/12/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du comité de direction de l'Office de tourisme de Istres.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du comité de pilotage du PLIE Istres Ouest Provence.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 modifiée par la délibération n° FBPA 060-9162/20/CM du 17/12/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la copropriété située à Fos sur Mer.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du conseil d'établissement du Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique à rayonnement intercommunal.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'assemblée générale et du conseil d'administration de la SOMIMAR.

Il convient de modifier les désignations au sein du conseil d'administration approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du conseil de surveillance du Centre de gérontologie départemental.

Il convient de modifier les désignations au sein du conseil d'administration approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'établissement Euroméditerranée.

Il convient de modifier les désignations au sein du conseil d'administration approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome/aéroport Marseille Provence.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération spécifique n° FBPA 044-8314/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC 13).

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Syndicat du Bassin versant de l'Huveaune (SMBVH).

Suite à la modification des statuts et à la labellisation, le SMBVH devient l'EPAGE HuCA.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du SABA.

Suite à la modification des statuts et à la labellisation, le SABA devient l'EPAGE MENELIK.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de l'association « Open Data France ».

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31/07/2020 modifiée par la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15/10/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein de la SOLEAM. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération spécifique n° HN 019-8089/20/CM du 17/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) Pays d'Aix Habitat Métropole. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération spécifique n° HN 018-8088/20/CM du 17/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du conseil d'administration de l'Office Public d'Habitat (OPH) Habitat Marseille Provence. Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

-Par délibération n° FBPA 060-9162/20/CM du 17/12/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du comité de direction de l'Office de tourisme et des congrès de Marseille.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée

-Par délibération n° FBPA 037-8307/20/CM du 31/07/2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence a désigné ses représentants au sein du Groupe de travail pour élaborer le règlement intérieur de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Il convient de modifier les désignations approuvées par la délibération précitée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence est l'organe délibérant qui règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence en application du principe de spécialité et d'exclusivité ;
- Qu'il appartient ainsi au Conseil de la Métropole de désigner les représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein des organismes extérieurs ;
- Que, dans ce cadre, le Conseil de la Métropole a désigné certains des représentants de la Métropole lors de sa séance précédente ;
- Qu'il convient de procéder à de nouvelles désignations au sein d'autres organismes ;
- Qu'il convient de modifier certaines désignations.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de divers organismes telles qu'elles figurent dans le tableau joint à la présente.

Article 2 :

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie des eaux du Pays d'Aix , de l'association ATMOSUD, de l'Institut ECOCITOYEN pour la connaissance des pollutions, de la Régie Scènes et cinés, du Syndicat Mixte de la Nappe Phréatique de la Crau (SYMCAU), de la SPL Sens Urbain, de la société d'économie mixte Ouest Provence Habitat, du conseil de développement du Grand Port Maritime de Marseille (GPMM), du Conservatoire de Musique, de danse et d'art dramatique à rayonnement intercommunal, de la Régie du Crématorium de Saint-Pierre, de la SOMIMAR, de l'établissement Euroméditerranée, le SMBVH, le SABA telles qu'approuvées par l'article 1 de la délibération n° FBPA 043-8313/20/CM du 31 juillet 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission Finances, Budget, Patrimoine et Administration générale, de la Commission transition écologique et énergétique, cycle de l'eau, mer et littoral, et de la Commission Stratégie et développement économique, entreprises, commerce, relance telles qu'approuvées par la délibération n° FBPA 040-8310/20/CM du 31 juillet 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Commission Consultative de l'Environnement de l'Aérodrome d'Aix-les-Milles et groupe de travail Charte environnement, du Collège André Malraux à Fos sur Mer, de l'association ADAMAL, de la Maison de l'emploi Ouest Provence, de la Mission Locale Ouest Provence, du comité de pilotage du PLIE Istres Ouest Provence, du Centre de gérontologie départemental, de la Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome/aéroport Marseille Provence, de l'association « Open Data France, de la SOLEAM telles qu'approuvées par l'article 1 de la délibération n° FBPA 048-8653/20/CM du 15 octobre 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de la Régie Action Sociale (RAS), de la Régie Intercommunale chargée de la Collecte et de la Valorisation des Déchets (RICVD), de la Régie EPAD (Etablissement public d'aménagement et de développement Ouest Provence) telles qu'approuvées par l'article 1 de la délibération n° HN 016-8086/20/CM du 17 juillet 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional (PNR) de la Camargue, de la Commission des investissements du Conseil de développement du GPMM telles qu'approuvées par l'article 1 de la délibération n° FBPA 021-8843/20/CM du 19 novembre 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'Office de tourisme de Istres, de la copropriété située à Fos sur Mer, l'Office de tourisme et des congrès de Marseille telles qu'approuvées par l'article 1 de la délibération n° FBPA 060-9162/20/CM du 17 décembre 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC13) telles qu'approuvées par la délibération n° FBPA 044-8314/20/CM du 31 juillet 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Lycée des Métiers La Calade à Marseille telles qu'approuvées par l'article 1 de la délibération n° FBPA 019-9835/21/CM du 15 avril 2021.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de l'Office Public d'Habitat (OPH) Pays d'Aix Habitat Métropole telles qu'approuvées par la délibération n° HN 019-8089/20/CM du 17 juillet 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Lycée Nelson Mandela à Marseille telles qu'approuvées par la délibération n° FBPA 019-9628/21/CM du 18 février 2021.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du conseil d'administration de Office Public d'Habitat (OPH) Habitat Marseille Provence telles qu'approuvées par la délibération n° HN 018-8088/20/CM du 17 juillet 2020.

Sont modifiées les désignations des représentants de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Groupe de travail pour élaborer le règlement intérieur de la Métropole Aix-Marseille-Provence telles qu'approuvées par la délibération n° FBPA 037-8307/20/CM du 31 juillet 2020 CM.

Article 3 :

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de se porter candidates et d'accepter toutes fonctions de direction qui pourraient leur être confiées, et notamment celle de Président du conseil d'administration ou de Président assurant les fonctions de directeur général de SPL et SEML.

Article 4 :

Les désignations emportent autorisation pour les personnes intéressées de percevoir une rémunération au titre de leur fonction d'administrateur, et de se voir confier des mandats spéciaux pour lesquels peuvent être allouées des rémunérations exceptionnelles conformément aux dispositions légales.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL